

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE PLAISANCE  
COMTÉ DE PAPINEAU**

**Séance # 09-2015**

À une session régulière du conseil municipal de Plaisance tenue le mardi 8 septembre 2015 à 19H00, à la Place des aînés de Plaisance, au 62, rue St-Jean-Baptiste, sous la présidence de Madame Paulette Lalonde, Maire.

Sont présents:

M. Thierry Dansereau, conseiller	siège #1
M. Daniel Séguin, conseiller	siège #2
M. Nil Béland, conseiller	siège #3
M. Luc Galarneau, conseiller	siège #4
M. Christian Pilon, conseiller	siège #5
M. Raymond Ménard, conseiller	siège #6

Le Directeur général/Secrétaire-trésorier, Monsieur Paul St-Louis est aussi présent.

**NOTE :** Mme Paulette Lalonde, Maire, constate qu'il y a quorum et déclare la session ouverte.

**09-157-15 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**Il est proposé par M. Daniel Séguin**

**QUE** l'ordre du jour soit adopté tel que présenté et modifié.

**NOTE :** Mme Paulette Lalonde, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

**Adoptée à l'unanimité.**

**09-158-15 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION TENU LE 3 AOÛT 2015 (#08-2015)**

**Il est proposé par M. Raymond Ménard**

**QUE** le procès-verbal de la session tenue le 3 août 2015 (#08-2015) soit adopté tel que présenté.

**NOTE :** Mme Paulette Lalonde, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

**Adoptée à l'unanimité.**

**SUIVI DES SESSIONS PRÉCÉDENTES**

Aucun suivi.

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE PLAISANCE  
COMTÉ DE PAPINEAU

09-159-15 ADOPTION DES COMPTES (CHÈQUES #201500394  
À #201500692)

Il est proposé par M. Christian Pilon

**QUE** les comptes payés par les chèques #201500394 à #201500692 pour montant de 434 924,69\$ soient et sont ratifiés par ce conseil et d'en charger les montants au compte de la Municipalité de Plaisance (compte #100156).

**NOTE :** Mme Paulette Lalande, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

Engagements de crédit

Conformément aux dispositions du règlement #374-07, le Directeur général/Secrétaire-trésorier atteste que la municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont faites.

Paul St-Louis  
Directeur général/Secrétaire-trésorier

CORRESPONDANCE

Aucune correspondance.

PÉRIODE DE L'ASSISTANCE

19h10  
4 personnes sont présentes.

DÉPÔT DES RAPPORTS ADMINISTRATIFS DE

AOÛT 2015

09-160-15 ANALYSE DES RAPPORTS DE TEMPS DES EMPLOYÉS  
MUNICIPAUX (PAI#16-15 À PAI#17-15)

Il est proposé par M. Thierry Dansereau

**QUE** ce conseil ratifie les rapports Pai#16-15 à Pai#17-15 couvrant la période du 19 juillet au 15 août 2015. Les salaires bruts versés pour la même période sont évalués à 29 433,97\$.

**NOTE :** Mme Paulette Lalande, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE PLAISANCE  
COMTÉ DE PAPINEAU

DÉPÔT DES RAPPORTS ADMINISTRATIFS  
AOÛT 2015

- Rapports mensuels de l'inspecteur en bâtiment
- Rapports mensuels de la consommation d'eau et analyses
- Rapport mensuel des ordures et du recyclage
- Rapport du Directeur du service des incendies
- Rapport de l'animateur en loisirs

RAPPORT DES COMITÉS

A) GESTION FINANCIÈRE ET RESSOURCES HUMAINES

09-161-15 FRAIS DE REPRÉSENTATIONS ET DE  
DÉPLACEMENTS

Il est proposé par M. Luc Galarneau

**QUE** ce conseil autorise le paiement pour les frais de déplacements et de représentations suivants :

Sarah Lalonde Dansereau	75,15\$
Pierre Villeneuve	18,00

**NOTE :** Mme Paulette Lalonde, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

09-162-15 AUTORISATION DE PAIEMENTS/DÉPENSES  
SUPÉRIEURES À 2 000\$

Il est proposé par M. Thierry Dansereau

**QUE** ce conseil autorise les paiements supérieurs à 2000\$ suivants :

JPL après sinistre	15 674.91\$ + taxes
Plomberie Brébeuf (aquatech)	2 304,00\$ + taxes

**NOTE :** Mme Paulette Lalonde, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

09-163-15 MINI-COLLOQUE ASSOCIATION DES DIRECTEURS  
GÉNÉRAUX DU QUÉBEC (ADMQ)/17-18 SEPTEMBRE  
2015/CHATEAU CARTIER À AYLME

**CONSIDÉRANT** les discussions au budget 2015 ;

Il est proposé par M. Raymond Ménard

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE PLAISANCE  
COMTÉ DE PAPINEAU

09-163-15 MINI-COLLOQUE ASSOCIATION DES DIRECTEURS  
GÉNÉRAUX DU QUÉBEC (ADMQ)/17-18 SEPTEMBRE  
2015/CHATEAU CARTIER À AYLMEY (suite)

**QUE** ce conseil autorise l'inscription de M. Paul St-Louis Directeur général/ Secrétaire-trésorier au mini-colloque de zone le 17 et 18 septembre 2015 ;

**ATTENDU** que les frais de déplacements et de représentations seront remboursés sur présentation de pièces justificatives.  
Poste : 02-130-00-310 Congrès et f/D

**NOTE : Mme Paulette Lalonde, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.**

**Adoptée à l'unanimité.**

09-164-15 PARTY DE NOËL

**Il est proposé par M. Daniel Séguin**

**QUE** ce conseil autorise le paiement d'une somme n'excédant pas 1 000\$ pour la réalisation du souper des fêtes des employé(e)s et élu(e)s municipaux ;

**QUE** M. Paul St-Louis, Directeur général/Secrétaire-trésorier soit autorisé à régler la facture pour le souper des fêtes.

**NOTE : Mme Paulette Lalonde, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.**

**Adoptée à l'unanimité.**

09-165-15 AFFECTATION DU FONDS LOCAL POUR LA  
RÉFECTION ET L'ENTRETIEN DE CERTAINES  
VOIES PUBLIQUES

**CONSIDÉRANT** que les redevances versées par les exploitants des carrières et sablières contribuent à créer notre Fonds local de réfections et d'entretien de nos routes;

**CONSIDÉRANT** que notre Fonds se chiffrait à 61 000\$ au 31 décembre 2014;

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité peut affecter cette somme au projet de pavage d'un tronçon de la Grande Presqu'île :

**Il est proposé par M. Luc Galarneau**

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE PLAISANCE  
COMTÉ DE PAPINEAU

09-165-15 AFFECTATION DU FONDS LOCAL POUR LA RÉFECTION ET L'ENTRETIEN DE CERTAINES VOIES PUBLIQUES (suite)

**QUE** ce conseil affecte un montant de 61 000\$ du dit Fonds au projet de pavage de la Grande Presqu'île.

**NOTE :** Mme Paulette Lalande, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

AVIS DE MOTION  
ABROGER LE RÈGLEMENT #400-12 REMBOURSEMENT DES TAXES FONCIÈRES GÉNÉRALES

M. Nil Béland, conseiller donne avis de motion de la présentation d'un règlement #420-15 pour abroger le règlement #400-12 concernant le remboursement des taxes foncières générales.

**B) SÉCURITÉ PUBLIQUE ET HYGIÈNE DU MILIEU**

09-166-15 CUEILLETTE ET TRANSPORT DES ORDURES ET DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

**CONSIDÉRANT** les invitations à soumissionner;

COMPAGNIE	PRIX ORDURES Avant taxes	PRIX RECYCLAGE Avant taxes	PRIX TOTAL Avant taxes	PRIX TOTAL Taxes incluses
Transport R.L.S.	28 000\$	18 200\$	46 200\$	53 118.45\$
Transport sanitaire Hayes	28 800\$	18 200\$	47 000\$	54 038.25\$

**CONSIDÉRANT** les dispositions de la loi et la conformité de la soumission;

**CONSIDÉRANT** que ce conseil juge opportun et dans l'intérêt public de retenir les services de la compagnie Transport R.L.S. pour l'année 2016;

**Il est proposé par M. Christian Pilon**

**QUE** le préambule de la présente résolution en soit partie intégrante;

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE PLAISANCE  
COMTÉ DE PAPINEAU

09-166-15 CUEILLETTE ET TRANSPORT DES ORDURES ET  
DES MATIÈRES RÉSIDUELLES (suite)

**QUE** ce conseil adjuge à la compagnie Transport R.L.S. le contrat de la cueillette et le transport des ordures et des matières recyclables sur le territoire de la Municipalité de Plaisance pour un (1) an au prix ci-haut proposé concernant tous les immeubles situés sur le territoire de la Municipalité de Plaisance;

**QUE** Mme Paulette Lalande, Maire et le Directeur général/Secrétaire-trésorier, M. Paul St-Louis soient et sont autorisés à signer tous les documents afin de donner effet à la présente résolution;

**NOTE : Mme Paulette Lalande, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.**

**Adoptée à l'unanimité.**

09-167-15 APPEL D'OFFRES - PAVAGE CHEMIN DE LA  
GRANDE PRESQU'ÎLE

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité recevra des sommes d'argent dans le cadre du transfert de la taxe d'accises sur l'essence ;

**Il est proposé par M. Nil Béland**

**QUE** ce conseil mandate le Directeur général/Secrétaire-trésorier à préparer tous les documents d'appel d'offres conformément à la loi ;

**QUE** ce conseil autorise le Directeur général/Secrétaire-trésorier à aller en appel d'offres pour la réalisation des travaux de pavage de ±1 kilomètre du chemin de la Grande Presqu'île et ce, conformément à la loi.

**NOTE : Mme Paulette Lalande, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.**

**Adoptée à l'unanimité.**

09-168-15 SOUMISSIONS POUR RÉNOVATION DE LA  
CUISINE, CONSTRUCTION D'UN ABRI POUR LE  
ZODIAK ET ENTRÉE EXTÉRIEURE DE LA SALLE  
MUNICIPALE

**CONSIDÉRANT** l'appel d'offre parue sur SEAO pour lesdits travaux;

**CONSIDÉRANT** les soumissions suivantes reçues :

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE PLAISANCE  
COMTÉ DE PAPINEAU

09-168-15 SOUSSIONS POUR RÉNOVATION DE LA CUISINE, CONSTRUCTION D'UN ABRI POUR LE ZODIAK ET ENTRÉE EXTÉRIEURE DE LA SALLE MUNICIPALE (suite)

Soumissionnaire	Prix Incluant les taxes
Construction Donald Provost Inc.	146 259,24 \$
Defran Inc.	126 472,50 \$
Michel Emery, entrepreneur général Inc.	164 644,00 \$
Gestion DMJ Management	132 680,00 \$
DLS Construction Inc.	126 000,00 \$

**CONSIDÉRANT** que la municipalité de Plaisance avait budgété un montant moindre;

**Il est unanimement proposé**

**QUE** ce conseil ne retienne aucun des soumissionnaires pour lesdits travaux;

**Adoptée.**

09-169-15 OUVERTURE DE SOUSSIONS POUR RÉNOVATION DE LA CUISINE À LA SALLE MUNICIPALE 1

**CONSIDÉRANT** l'appel d'offres par invitation pour lesdits travaux;

**CONSIDÉRANT** les soumissions suivantes reçues :

COMPAGNIE	PRIX Avant taxes	PRIX TOTAL <u>Taxes incluses</u>	CONFORMITÉ
Construction Vic Prud'homme Inc.	73 209,00\$	84 172,05\$	Oui
Construction et rénovation Robin Leblanc	49 350,00\$	56 740,16\$	Non

**CONSIDÉRANT** qu'un seul soumissionnaire est conforme;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a eu une erreur dans le processus d'appel d'offres;

**Il est proposé par M. Christian Pilon**

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE PLAISANCE  
COMTÉ DE PAPINEAU

09-169-15 OUVERTURE DE SOUMISSIONS POUR  
RÉNOVATION DE LA CUISINE À LA SALLE  
MUNICIPALE 1 (suite)

**QUE** ce conseil retienne aucune des soumissions reçues;

**NOTE :** Mme Paulette Lalonde, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

09-170-15 OUVERTURE DE SOUMISSIONS POUR  
RÉNOVATION DE LA CUISINE À LA SALLE  
MUNICIPALE 2

**CONSIDÉRANT** l'appel d'offre par invitation pour lesdits travaux;

**CONSIDÉRANT** les soumissions suivantes reçues :

COMPAGNIE	PRIX Avant taxes	PRIX TOTAL <u>Taxes incluses</u>	CONFORMITÉ
Défi Construction et fils	49 800\$	57 257,55\$	Conforme

**Il est proposé par M. Nil Béland**

**QUE** ce conseil octroie le contrat de rénovation de la cuisine à Défi Construction et fils;

**NOTE :** Mme Paulette Lalonde, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

09-171-15 SOUMISSION DE RICHER LAROUCHE  
CONSTRUCTION INC./ABRI POUR ZODIAC

**CONSIDÉRANT** la soumission de Richer Larouche Construction Inc. pour la construction d'un abri entre les deux casernes fermé avec une porte pour entreposer le bateau zodiac des pompiers;

**CONSIDÉRANT** que le prix soumis est de 13 250\$ avant taxes;

**Il est proposé par M. Thierry Dansereau**

**QUE** ce conseil accepte ladite soumission et octroi le contrat à Richer Larouche Construction Inc.

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE PLAISANCE  
COMTÉ DE PAPINEAU

09-171-15 SOUSSION DE RICHER LAROCHE  
CONSTRUCTION INC./ABRI POUR ZODIAC  
(suite)

NOTE : Mme Paulette Lalande, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

09-172-15 ACHAT D'UN SYSTÈME AUDIOVISUEL CHEZ  
BEST BUY POUR L'AMÉLIORATION DE LA  
SALLE MUNICIPALE

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Plaisance veut augmenter l'efficacité au niveau audiovisuel pour rejoindre un plus grand nombre d'utilisateurs à la salle municipale;

CONSIDÉRANT qu'un écran, un projecteur, un système de son avec colonne de son sont nécessaires;

CONSIDÉRANT que Best Buy peut nous offrir tous ses équipements et l'installation pour un coût de 10 191,05\$ avant taxes;

**Il est proposé par M. Nil Béland**

QUE ce conseil adjuge à la compagnie Best Buy le contrat d'achat et d'installation du système audiovisuel au prix ci-haut proposé;

QUE Mme Paulette Lalande, Maire et le Directeur général/Secrétaire-trésorier, M. Paul St-Louis soient et sont autorisés à signer tous les documents afin de donner effet à la présente résolution;

NOTE : Mme Paulette Lalande, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

09-173-15 MANDAT À CPG AGENCE IMMOBILIÈRE POUR  
VENDRE L'IMMEUBLE SISE AU 274, RUE  
DESJARDINS

CONSIDÉRANT que les bureaux municipaux déménageront cet automne dans l'édifice situé au 275, rue Principale à Plaisance laissant ainsi l'immeuble existant libre;

CONSIDÉRANT que ledit immeuble devra être mis en vente;

**Il est proposé par M. Thierry Dansereau**

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE PLAISANCE  
COMTÉ DE PAPINEAU

09-173-15 MANDAT À CPG AGENCE IMMOBILIÈRE POUR  
VENDRE L'IMMEUBLE SISE AU 274, RUE  
DESJARDINS (suite)

**QUE** ce conseil accepte de donner le mandat à Monsieur Claude Gagnon de l'agence immobilière CPG pour vendre l'immeuble situé au 274, rue Desjardins.

**NOTE : Mme Paulette Lalonde, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.**

Adoptée à l'unanimité.

09-174-15 RACCORDEMENT DU RÉSEAU D'AQUEDUC ST-  
FRANÇOIS AU RÉSEAU MUNICIPAL/MINISTÈRE DES  
TRANSPORTS DU QUÉBEC (MTQ) - FRAIS  
MENSUELS

**CONSIDÉRANT** qu'il n'y a plus de transport d'eau pour alimenter le réseau d'aqueduc St-François depuis le branchement des services au réseau municipal;

**CONSIDÉRANT** que l'entente avec le Ministère des transports du Québec était de nous payer 5 000\$ mensuellement pour couvrir les frais de la municipalité;

**Il est unanimement proposé**

**QUE** ce conseil demande au Ministère des transports du Québec de bien vouloir respecter l'entente et de payer les 5 000\$ prévus à la municipalité et ce rétroactivement à la date du branchement et de la mise en fonction du réseau soit le 25 juillet 2015.

**De plus,**

**QU'** une indexation du taux de l'inflation +1% soit applicable audit paiement au début de chaque année.

Adoptée.

09-175-15 CONTRATS DE CRÉDIT VARIABLE DE 205 805\$ ET  
DE 270 000\$ AVEC LA CAISSE DESJARDINS DU  
CŒUR-DES-VALLÉES

**CONSIDÉRANT** que la Caisse Desjardins a consenti deux (2) contrats de crédit variable, soit un de 205 805\$ pour financer les travaux de réfection de la salle municipale et un autre au montant 270 000\$ en ce qui concerne l'achat du 275 rue Principale;

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE PLAISANCE  
COMTÉ DE PAPINEAU

**09-175-15 CONTRATS DE CRÉDIT VARIABLE DE 205 805\$ ET  
DE 270 000\$ AVEC LA CAISSE DESJARDINS DU  
CŒUR-DES-VALLÉES (suite)**

**CONSIDÉRANT** que les déboursés pour ces deux (2) projets se feront progressivement dans le temps ;

**Il est proposé par M. Raymond Ménard**

**QUE** ce conseil donne l'autorisation au Directeur général et Secrétaire-trésorier à communiquer directement avec les responsables de la Caisse Desjardins du Cœur-des-Vallées, afin que les avances de fonds soient faites progressivement en fonction des déboursés.

**NOTE :** Mme Paulette Lalande, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

**B) SÉCURITÉ PUBLIQUE ET HYGIÈNE DU MILIEU**

**09-176-15 MANDAT ÉTUDE NOTAIRE GUYLAINE GRATTON -  
DOSSIER 76, RUE HUNEAULT**

**CONSIDÉRANT** que le bâtiment résidentiel situé au 76, rue Huneault, sur le lot 4 853 692 semble être dans un état de détérioration et qu'il est inhabité depuis plusieurs années;

**CONSIDÉRANT** que le service d'urbanisme et d'environnement connaît des difficultés concernant les communications avec le propriétaire et à l'inspection du bâtiment existant relatives à l'application de la réglementation d'urbanisme et de la Loi sur les compétences municipales, soit respectivement en matière de sécurité publique et de salubrité;

**CONSIDÉRANT** que cette propriété appartient à une succession, il est essentiel d'identifier correctement le propriétaire et/ou ses représentants, et leurs coordonnées afin de communiquer avec ceux-ci dans le cadre de démarches sur l'application des règlements municipaux;

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE PLAISANCE  
COMTÉ DE PAPINEAU

09-176-15 MANDAT ÉTUDE NOTAIRE GUYLAINE GRATTON-  
DOSSIER 76, RUE HUNEAULT (suite)

**CONSIDÉRANT** que le notaire Jacques Méthot responsable de cette propriété a cessé la pratique du notariat et que ses dossiers ont été cédés à l'étude du notaire Guylaine Gratton;

**Il est proposé par M. Luc Galarneau**

**QUE** ce conseil, mandate l'étude du notaire Guylaine Gratton à procéder à l'analyse et aux recherches nécessaires sur les actes relatifs à cette propriété, et spécifiquement la déclaration de transmission publiée sous le numéro 14 720 379, afin de nous permettre de communiquer avec le propriétaire ou ses représentants;

**NOTE : Mme Paulette Lalande, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.**

Adoptée à l'unanimité.

C) URBANISME, TOURISME, MISE EN VALEUR ET  
RESTAURATION

09-177-15 DEMANDE D'AUTORISATION À LA COMMISSION DE  
PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU  
QUÉBEC/MICHAEL LAPLANTE ET TANYA SAUVÉ -  
CHEMIN DES CASCADES - UTILISATION À UNE  
FIN AUTRE QUE L'AGRICULTURE

**CONSIDÉRANT** qu'une demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec a été déposée par Michaël Laplante et Tanya Sauvé sur le lot 4 852 745 au cadastre du Québec, sur une superficie totale de 26 384 mètres carrés, soit pour une utilisation à une fin autre que l'agriculture, soit pour la construction d'une résidence unifamiliale isolée;

**CONSIDÉRANT** qu'une décision a été rendue le 18 juillet 2007 au dossier #347364 en vertu de l'article 59 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles;

**CONSIDÉRANT** que le règlement de zonage en vigueur a été modifié antérieurement en concordance avec une révision du schéma d'aménagement révisé de la MRC

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE PLAISANCE  
COMTÉ DE PAPINEAU

09-177-15 DEMANDE D'AUTORISATION À LA COMMISSION DE  
PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU  
QUÉBEC/MICHAEL LAPLANTE ET TANYA SAUVÉ -  
CHEMIN DES CASCADES - UTILISATION À UNE  
FIN AUTRE QUE L'AGRICULTURE (suite)

de Papineau afin de tenir des conditions prévues à la décision émise par la CPTAQ;

**CONSIDÉRANT** que le terrain visé par la demande est situé dans l'affectation agricole dynamique au sens de cette décision et que le demandeur ne peut se prévaloir des conditions décrites au volet 2 de la dite décision de la CPTAQ;

**CONSIDÉRANT** que conséquemment cette demande d'autorisation n'est pas conforme au règlement de zonage;

**CONSIDÉRANT** que le terrain visé est entièrement boisé, en partie en zone inondable, voisin immédiat à l'ouest d'un terrain appartenant à la municipalité occupé par un bassin d'eau potable relié au réseau d'aqueduc municipal, et délimité par une propriété d'Hydro-Québec au nord en bordure de la rivière Petite-Nation;

**CONSIDÉRANT** que cette parcelle de terrain d'une faible superficie pour des fins agricoles a été créée suite à l'expropriation par le ministère des transports du Québec dans le cadre de la construction de l'autoroute 50 et du réaménagement de la Montée Papineau, d'une autre parcelle autrefois contiguë au sud du chemin des Cascades;

**CONSIDÉRANT** que selon la carte de l'ARDA, les sols sont de classe 5 et 7, soient des sols de très faible potentiel agricole;

**CONSIDÉRANT** que le potentiel acéricole de ce lot ne permet pas une rentabilité économique viable;

**CONSIDÉRANT** que le terrain visé par la demande est situé à une distance minimale de 275 mètres de l'installation d'élevage la plus rapprochée du côté

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE PLAISANCE  
COMTÉ DE PAPINEAU

**09-177-15 DEMANDE D'AUTORISATION À LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC/MICHAEL LAPLANTE ET TANYA SAUVÉ - CHEMIN DES CASCADES - UTILISATION À UNE FIN AUTRE QUE L'AGRICULTURE (suite)**

est ayant un effet négatif très réduit sur les normes relatives aux odeurs agricoles;

**EN CONSÉQUENCE,  
Il est proposé par M. Christian Pilon**

**QUE** ce conseil municipal appuie cette demande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec.

**NOTE : Mme Paulette Lalonde, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.**

**Le vote est demandé :**

**Pour : 5**

**Contre : 2**

**Adoptée à la majorité.**

**09-178-15 DÉROGATIONS MINEURES/JASON CORRIGAN, RUE LEGAULT**

**CONSIDÉRANT** qu'une demande de dérogation mineure avec les documents requis fût déposé par Monsieur Jason Corrigan, pour la propriété de sur la rue Legault, sur le lot 4 853 197 au cadastre du Québec afin de construire un bâtiment principal résidentiel;

**CONSIDÉRANT** que ce type de demande peut faire l'objet d'une demande de dérogation mineure en vertu du règlement sur les dérogations mineures

**CONSIDÉRANT** que la façade du bâtiment projeté sera localisée à une distance de 2.50 mètres de la ligne avant, alors que selon la section 8.1. Marges de recul à respecter pour les constructions principales, du règlement de zonage numéro URB 99-05, la marge de recul minimale avant, à l'intérieur d'une zone résidentielle, est de 6 mètres, donc une dérogation de 3.5 mètres;

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE PLAISANCE  
COMTÉ DE PAPINEAU

09-178-15 DÉROGATIONS MINEURES/JASON CORRIGAN, RUE  
LEGAULT (suite)

**CONSIDÉRANT** que le mur avant sera situé à 3 mètres de la ligne de lot avant sauf pour ce qui est de la partie sud-est qui sera situé à 2.50 mètres de la ligne de lot avant puisque celle-ci change d'angle, n'est pas rectiligne;

**CONSIDÉRANT** le rapport d'étude géotechnique confirmant que le bâtiment projeté doit être implanté à une distance de 3 mètres de la ligne de lot avant afin d'en assurer sa sécurité;

**CONSIDÉRANT** que les bâtiments adjacents sont situés à une distance semblable de la ligne de lot avant;

**CONSIDÉRANT** que cette situation ne cause pas de préjudice sérieux aux propriétaires voisins;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du comité consultatif d'urbanisme en date du 11 février 2015;

**CONSIDÉRANT** qu'un avis public a été publié le 4 août 2015;

**Il est proposé par M. Nil Béland**

**QUE** ce conseil municipal accorde cette dérogation mineure.

**NOTE : Mme Paulette Lalande, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.**

**Adoptée à l'unanimité.**

**D) LOISIRS ET CULTURE**

09-179-15 SIGNATURE D'UNE SERVITUDE DE PASSAGE ET DE TOLÉRANCE POUR L'INSTALLATION D'UN OU PLUSIEURS COLUMBARIUMS

**CONSIDÉRANT** que le comité du cimetière de la Fabrique de la Paroisse du Cœur-Très-Pure-de-Marie désire ériger un ou plusieurs Columbarium;

**CONSIDÉRANT** que pour réaliser ce projet, il est nécessaire d'empiéter sur l'emprise de la rue Lalande;

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE PLAISANCE  
COMTÉ DE PAPINEAU

09-179-15 SIGNATURE D'UNE SERVITUDE DE PASSAGE ET DE TOLÉRANCE POUR L'INSTALLATION D'UN OU PLUSIEURS COLUMBARIUMS (suite)

**CONSIDÉRANT** qu'une servitude de passage et de tolérance doit donc être accordée;

**Il est proposé par M. Nil Béland**

**QUE** ce conseil accepte de céder une servitude de passage et de tolérance non transférable en faveur de la Fabrique de la Paroisse du Cœur-Très-Pure-de-Marie.

**De plus,**

**QUE** le Maire et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants sont autorisés à signer tous les documents donnant effet à la présente.

**NOTE :** Mme Paulette Lalonde, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

**E) TRANSPORT ET VOIRIE**

09-180-15 CONTRAT DE DÉNEIGEMENT 2015-2016, 2016-2017, 2017-2018

**CONSIDÉRANT** que le contrat de déneigement vient à échéance et doit être renouvelé pour la saison 2015-2016 et suivantes ;

**CONSIDÉRANT** que la machinerie doit être utilisée dès qu'il y a 5 cm de neige au sol ;

**Il est proposé par M. Nil Béland**

**QUE** M. Paul St-Louis, Directeur général/Secrétaire-trésorier soit autorisé à préparer les documents nécessaires et faire publier l'appel d'offre dans la revue Petite-Nation et sur SEAO au besoin.

**NOTE :** Mme Paulette Lalonde, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

**F) POLITIQUE FAMILIALE MUNICIPALE**

**NOUVEAUX ITEMS**

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE PLAISANCE  
COMTÉ DE PAPINEAU

PÉRIODE DE L'ASSISTANCE

20h30

4 personnes sont présentes.

09-181-15 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE 21H00

Il est proposé par M. Thierry Dansereau

QUE la séance soit et est levée.

NOTE : Mme Paulette Lalande, Maire, demande  
si l'adoption de cette résolution est  
unanime.

Adoptée à l'unanimité.

\_\_\_\_\_ (signé) \_\_\_\_\_  
Paulette Lalande  
Maire

\_\_\_\_\_ (signé) \_\_\_\_\_  
Paul St-Louis  
Directeur général/  
Secrétaire-trésorier